



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 044-214400301-20260225-D20260216-DE

7300 L-SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 18 février 2025

**Direction régionale des Finances Publiques des Pays
de la Loire et de Loire-Atlantique**

Pôle d'évaluation domaniale

4 quai de Versailles
44035 Nantes Cedex 1

téléphone : 02 40 20 75 96

mél. : drfip44.pole-valuation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Eric DUMOND

téléphone : 06 14 60 34 49

courriel : eric.dumond@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 22161618

Réf OSE : 2025-44030-06329

Le Directeur régional des Finances
publiques des Pays de la Loire et du
Département de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le Maire
de la commune de
LA-CHAPELLE-DES-MARAIS

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une parcelle non cadastrée sise de rue Penlys à La-Chapelle-Des-Maraïs.

Par saisine du 28/01/2025, vous avez sollicité un avis du Domaine dans le cadre du projet de cession à monsieur Gaëtan Genin d'un délaissé communal non cadastré qui jouxte sa parcelle (AD 585).

La surface du délaissé est d'environ 25 m². Il est situé en zone UAb3.

La valeur vénale de ce terrain est estimée à 180 € assortie d'une marge d'appréciation de moins 10 % pour la valeur minimale de vente.

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par
délégation,

Dumond Eric,
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.